**Pam, un service Île-de-France Mobilités**

**Newsletter 1**

**Novembre 2022**

**Présentation :**

Le service Pam est ouvert depuis 2003 sur la ville de Paris, et sur l’ensemble du territoire francilien depuis 2011. Il permet aux personnes handicapées éligibles de se déplacer en Île-de-France via un transport d’adresse à adresse. Il est co-financé par la Région Île-de-France, la ville de Paris, les départements et Île-de-France Mobilités.

**Chiffres clés :**

Le service Pam comprend 12 000 usagers actifs qui réalisent un total de 730 000 trajets.

Un fonctionnement 7 jours sur 7, toute l’année, entre 6h et minuit.

Le Pam s’appuie sur les moyens de services suivants : 630 salariés et 400 véhicules.

**L’organisation du service Pam Francilien :**

1 gouvernance régionale avec

* 1 centre de service unique
* 2 zones d’exploitation du service\*
* 1 contrôleur du centre de service
* 1contrôleur de l’exploitation du service

\* Détail des 2 zones d’exploitation

Le périmètre 1 comprend les départements 75, 78, 92, 91 et 94. Il fait l’objet d’un marché qui débutera fin 2022 avec des bascules progressives des départements

Le périmètre 2 comprend les départements 77, 93 et 95. Il fait l’objet d’un futur marché à publier courant 2023 avec des bascules progressives des départements

**Le calendrier de la régionalisation du service Pam :**

La régionalisation se fera progressivement, départements après départements, entre les mois d'avril 2023 et d'août 2025.

Le premier département sur le fonctionnement Pam régionalisé sera le **Val-de-Marne**, au 1er avril 2023.

Il sera suivi par **Paris**, le 12 juillet 2023.

Puis l'**Essonne**, à partir du 3 octobre 2023.

La**Seine-et-Marne** basculera vers le nouveau dispositif le 16 février 2024.

Les **Yvelines** et les **Hauts-de-Seine**, le 11 juillet 2024.

La **Seine-Saint-Denis** rejoindra le Pam régionalisé à partir du 25 novembre 2024.

Et enfin, pour le **Val-d'Oise** ce sera le 1er septembre 2025.

**Les améliorations de la régionalisation sur le parcours de l’usager :**

Ce qui ne change pas :

— Le fonctionnement du service

— Pas de perte de service

— Pas besoin de se réinscrire. Les comptes usagers basculeront automatiquement, seule une validation des données personnelles sera demandée.

— Les réservations régulières seront reprises. L’ouverture des réservations occasionnelles se fera 1 mois avant la date de bascule du département dans le service régionalisé.

Ce qui change :

— La tarification à partir du 12 juillet 2023, avec des tarifs harmonisés et plus attractifs

— Un guichet unique

— Une qualité de service accrue

— Des courses supplémentaires

Début 2023, un numéro «Info Pam Régional» sera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions